



Objectifs :

Soutenir les projets de jeunes vendéens en raison de leur engagement bénévole :

- en leur accordant une aide pour la poursuite de leurs études ou le financement de leur permis de conduire,

AIDE AU FINANCEMENT DES ÉTUDES OU DU PERMIS DE CONDUIRE

Bénéficiaires :

- être âgé de 16 à 25 ans à la date de la demande ;
- être domicilié en Vendée ou dont celui de ses parents auquel il est fiscalement rattaché est domicilié en Vendée ;
- ayant la nationalité française ;
- suivant des études supérieures l'année de la demande ou envisageant de suivre une formation en vue de passer l'examen du permis de conduire (B),
- faisant état d'un engagement bénévole significatif.

Critères de sélection :

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- la portée du ou des projets dans lequel le jeune s'est impliqué, en termes d'intérêt collectif ;
- le niveau de responsabilité exercée par le jeune ;
- le temps consacré par le jeune à cet engagement (quantité, fréquence, antériorité) ;
- la crédibilité du dossier au regard des éléments fournis (preuves de l'engagement, témoignages...).

Dépenses subventionnables :

- frais de scolarité dans le cadre d'études supérieures,
- frais de formation en vue de passer l'examen du permis de conduire B.

Montant de la bourse :

- montant variable en fonction du projet.

NB : Les modalités détaillées de ces aides figurent dans le règlement adopté par la Commission Permanente du Conseil Départemental par délibération 1-5 du 5 mai 2017.

s'adresser à :



PÔLE IDENTITÉ ET CITOYENNETÉ
Direction des Actions Jeunesse et Culture
Service Développement Culturel Jeunesse
Tél. 02 28 85 82 52